

Règlement Jeu « Stupide Roulette»

28/05/2014 au 15/06/2014 inclus

Préambule :

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation du Site avant d'accéder au Jeu et s'y inscrire. Toute personne doit effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire. Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription. Les Participants autorisent la Société Organisatrice et toute personne mandatée par la Société Organisatrice à vérifier l'intégralité et l'exactitude des informations fournies en vue de leur participation. Tout Participant qui aurait fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses, sera automatiquement disqualifié. La preuve que le Participant a fourni des informations ou posté une photo sur le Site ne constitue en aucun cas une preuve de remise ou de réception de ces informations ou photos. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable de l'échec de réception des informations en cas de problèmes techniques ou d'encombrement du Site ou d'internet. La participation doit en outre être enregistrée avant la date limite de participation.

REGLEMENT

Article 1 : l'organisateur

La société Eeple SAS (la Société Organisatrice) connue sous le nom commercial de MELTYNETWORK, société par actions simplifiée de 21 735€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro B 485 007 843 et dont le siège social est 18 rue Pasteur 94270 KREMLIN BICETRE (France), organise, pour le compte de SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE – SFR (Société Anonyme, au capital de 3 423 265 598,40€, immatriculée sous le numéro 343 059 564 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est situé au 42, Avenue de Friedland, 75008 PARIS), le Jeu sans obligation d'achat intitulé « Stupide Roulette » sur melty.fr.

Article 2 : objectif du Jeu

Ce Jeu a pour objectif d'animer le Jeu créé et hébergé par melty.fr pour la marque SFR France.

Article 3 : durée du Jeu

Ce Jeu aura lieu du 28/05/2014 à partir de 00h01 jusqu'au 15/06/2014 à 23h59.

Article 4 : la participation

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine.

La participation à ce Jeu est gratuite. Un seul lot par foyer peut être remporté.

En participant au Jeu « Stupide Roulette » sur melty.fr, les participants ou leurs représentants légaux reconnaissent accepter son règlement.

Les employés d'Eeple SAS et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce Jeu ainsi que leur famille, ne sont pas autorisés à participer à ce Jeu.

Les participants doivent être majeurs (18 ans révolus) à la date de leur inscription au Jeu.

Les participants se doivent d'avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

Article 5 : modalités de participation et déroulement du Jeu

Le Jeu se déroule du 28/05/2014 au 15/06/2014 à 23h59 sur www.melty.fr/la-piste-red

Pour les participants :

Pour participer à ce Jeu, il suffit de se connecter à partir du 28/05/2014 à **00h01** et avant le 15/06/2014 à **23h59** sur www.melty.fr/la-piste-red, et de suivre les informations suivantes :

1ere étape : voter entre deux vidéos proposées sur la stupide roulette sur melty.fr et remplir le formulaire. Le participant peut, après chaque vote, cliquer sur :

- « continuer » autant qu'il le souhaite

- « terminer et participer » : il est alors invité à remplir un formulaire de participation

Seule la dernière vidéo pour laquelle il aura votée sera enregistrée pour sa participation au Jeu.

2nd étape : Les gagnants seront tirés au sort parmi ceux ayant voté pour la vidéo gagnante (celle ayant obtenue le plus de votes) le 16/06/2014. Les gagnants seront prévenus le même jour.

Seront éliminées d'office les participations reçues après la date indiquée ci-dessus ou par un autre moyen que les possibilités mises en place.

Est considérée comme inscrite toute personne ayant respectée toutes les démarches pour accéder à ce Jeu.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Article 6 : les prix et dotations

Nombre de gagnants : 3

A gagner :

- lot 1 ou « Pack dingue » : 4 pass de 3 jours pour le festival Rock en Seine, qui aura le lieu du 22 au 24/08/2014 au Domaine National de Saint Cloud
- lot 2 ou « Pack stupide » : 4 places pour le spectacle de l'humoriste Eric Antoine, entre le 04/12/2014 et le 31/12/2014 (selon les places disponibles) à l'Olympia (Paris 9)
- lot 3 ou « Pack absurde » : 4 activités simulateur de chute libre, un samedi de septembre, (selon le choix du gagnant et les disponibilités des centres de soufflerie), dans la région parisienne

Pour chacun de ces lots, le gagnant pourra partir avec les 3 personnes de son choix, dont il devra impérativement nous communiquer les noms et prénoms à l'avance.

Valorisation des lots: 3 000€

Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les frais annexes (transport, logement, repas, etc) ne sont pas pris en charge dans la dotation. Ils seront à la charge des gagnants.

Les gagnants seront contactés par courriel par Eeple à la suite du tirage au sort le 16/06/2014. Si les gagnants ne se manifestent pas et si les gagnants ne confirment pas par courriel dans les deux jours suivant le courriel, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et Eeple pourra contacter des suppléants afin de leur remettre la dotation.

Eeple enverra les coordonnées de chaque gagnant à SFR, qui se chargera d'envoyer directement les lots aux gagnants.

Article 7 : limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement au cours de l'inscription
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'inscription s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 8 : remboursement

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Jeu FISE SFR Red: Stupide Roulette

Eeple SAS

18 rue Pasteur

94270 Le Kremlin Bicêtre

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

Conditions au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation

- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 : modification ou annulation du Jeu

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le Jeu venait à être modifié, annulé ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de Maître Sylvia LOUIS-AMEDEE, huissier de justice, 164 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 10 : dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Sylvia LOUIS-AMEDEE, Huissier de Justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, et peut être consulté sur le site Internet de l'Etude à l'adresse : <http://www.scp-nrj.com>

Article 11 : interprétation du règlement du présent Jeu et litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante:

EEPLE SAS
Service Commercial FISE SFR Red: Stupide Roulette
18 rue Pasteur
94270 Kremlin Bicêtre

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

Article 12 : protection de la vie privée et données personnelles

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du Jeu. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. EEPLÉ SAS s'engage à ne jamais les divulguer, sauf à la Société SFR. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès d'EEPLÉ SAS :

EEPLÉ SAS
Service Commercial FISE SFR RED/ Jeu « Stupide Roulette »
18 rue Pasteur
94270 Kremlin Bicêtre

Ou en adressant à cet effet un mail à : concours@meltygroup.com

La collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant tout Participant par la Société Organisatrice et SFR s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via ou sur le Site. La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du Jeu et, particulièrement, de contacter les Gagnants et de les prévenir.